



1.2 VERSION pour les prestataires de la plateforme

Conditions générales d'utilisation du Prestataire

Vous êtes un prestataire de services exerçant votre activité professionnelle en France et avez choisi de vous inscrire sur la PLATEFORME MILA.

La relation entre MILA et les Prestataires est régie par les présentes conditions générales qui vous sont applicables.

1. Description

La société MILA a développé une plateforme en ligne de mise en relation entre des prestataires de services et des clients (consommateurs ou non).

Qu'ils soient une personne physique agissant au titre d'une activité indépendante (un « FRIEND ») ou une personne morale agissant au titre de son activité principale (un « PRO »), les prestataires souhaitant bénéficier de la plateforme doivent s'inscrire auprès de MILA.

L'inscription sur la PLATEFORME MILA permet aux prestataires de faire partie du SERVICE CROWD et de participer à un ou plusieurs SERVICE NETWORKS.

L'utilisation de la PLATEFORME MILA par les PRESTATAIRES est soumise aux présentes conditions générales d'utilisation qui ont été acceptées par les PRESTATAIRES lors de leur inscription auprès de MILA.

Les termes commençant par une majuscule auront le sens donné au paragraphe « Définitions » à l'article 2, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel.

2. Définitions

CLIENT : personne physique ou morale souhaitant obtenir un SERVICE de la part d'un PRESTATAIRE, utilisant à cet effet la PLATEFORME MILA et, en cas d'accord, concluant un



contrat avec un PRESTATAIRE.

COMPTE : espace privé sur la PLATEFORME MILA, réservé au PRESTATAIRE, accessible par un lien communiqué par MILA lors de l'inscription du PRESTATAIRE.

MILA : Mila SA, société de droit suisse au capital de 395 880 CHF dont le siège social est sis Brandschenkestrasse 6, CH-8001 Zurich, enregistrée sous le numéro CHE-220.287.171, e-mail : info@mila.com

PACKAGE DE SERVICES : SERVICES déterminés, typiques d'une catégorie de produits et assemblés en paquets avec la mention d'une estimation de prix non contraignante (prix indicatif).

PARTENAIRE DE MILA : entreprise utilisant la PLATEFORME MILA afin de permettre à ses propres clients souhaitant obtenir un SERVICE d'entrer en contact avec des PRESTATAIRES par l'intermédiaire de la PLATEFORME MILA.

PLATEFORME MILA : plateforme en ligne de mise en relation entre PRESTATAIRES et CLIENTS, éditée par la société MILA, accessible sur le site www.mila.com, et à travers une application mobile. La PLATEFORME MILA est la propriété exclusive de MILA, qui détermine librement son contenu.

PRESTATAIRES : personne physique ou morale offrant ses services en qualité de professionnel sur la PLATEFORME MILA, soit en tant que FRIEND, soit en tant que PRO.

- o **FRIEND** : personne physique, prestataire de SERVICES inscrit sur la PLATEFORME MILA et agissant dans le cadre d'une activité accessoire indépendante.
- o **PRO** : entreprise inscrit en tant que PRESTATAIRE sur la PLATEFORME MILA et agissant dans le cadre de son activité principale.

PRESTATION : toute prestation de SERVICES réalisée par un PRESTATAIRE à la suite de la demande d'un CLIENT par l'intermédiaire de la PLATEFORME MILA.

PRIX INDICATIF : prix indicatif pour un ou plusieurs SERVICES déterminés, communiqué au CLIENT pour information.

PROFIL : présentation du PRESTATAIRE effectuée par ce dernier (nom, profil, capacités etc.) qui peut être consultée sur la PLATEFORME MILA, et qui pourra être complétée des



évaluations CLIENTS émis après l'intervention du PRESTATAIRE.

SERVICE CROWD : communauté constituée de l'ensemble des PRESTATAIRES de la PLATEFORME MILA.

SERVICE NETWORK : communauté constituée par l'ensemble des PRESTATAIRES offrant leurs services pour répondre aux besoins d'un PARTENAIRE DE MILA. Les PRESTATAIRES peuvent faire partie d'un ou plusieurs SERVICE NETWORKS.

SERVICES : ensemble des services proposés sur la PLATEFORME MILA par les PRESTATAIRES.

3. Rôle de MILA

MILA propose, en tant qu'intermédiaire, une plateforme en ligne qui offre la possibilité de mettre en relation des PRESTATAIRES avec des CLIENTS, qui pourront conclure par la suite un contrat de prestations de services entre eux et l'exécuter sous leur propre responsabilité. Elle perçoit à cet effet une commission de la part des PRESTATAIRES. Aucune commission ni aucun droit d'utilisation ne sont dus par les demandeurs de services (CLIENTS).

L'inscription sur la PLATEFORME MILA, une fois effectuée, permet au PRESTATAIRE d'utiliser la PLATEFORME MILA et l'oblige à respecter, lors de toute utilisation de la PLATEFORME MILA, les présentes conditions générales d'utilisation qui ont d'ores et déjà été acceptées lors de l'inscription, ainsi qu'à payer à MILA les commissions et frais définis à [l'annexe 1 « Prix »](#).

Dans le cadre de la PLATEFORME MILA, MILA met également à disposition des PRESTATAIRES et CLIENTS différentes solutions techniques d'accès et de communication, telle que l'application Mila ou des applications web, que les PRESTATAIRES et CLIENTS peuvent utiliser conformément aux présentes conditions d'utilisation. MILA se réserve le droit de modifier, d'étendre ou de mettre hors service ces solutions au fil du temps ou de lier certaines ou toutes ses prestations contractuelles à l'utilisation de ces solutions techniques.



4. COMPTE du PRESTATAIRE

a) Création et utilisation du COMPTE

Suite à son inscription sur la PLATEFORME MILA, le PRESTATAIRE a accès à un compte qui est personnel et inaccessible. Le lien d'accès à son COMPTE, qui lui est transmis par MILA lors de son inscription, ne peut être partagé, communiqué ou transféré à une quelconque autre personne, physique ou morale, sauf accord préalable de MILA et sous peine de suspension ou de radiation du COMPTE. L'utilisation du COMPTE et/ou de données personnelles du PRESTATAIRE par un tiers ne pourra être reprochée à MILA. Le PRESTATAIRE est responsable de la protection de son compte contre l'accès de tiers non autorisés.

Lors de son inscription sur la PLATEFORME MILA, le PRESTATAIRE devra fournir à MILA diverses informations personnelles, et notamment (i) son identité (pour une personne physique : prénom/nom, domicile, date de naissance; pour une personne morale : dénomination sociale, siège social, numéro SIRET et personne en charge du contact avec MILA), (ii) une adresse électronique valide, (iii) le statut sous lequel le PRESTATAIRE intervient (micro-entrepreneur, entreprise individuelle, société, etc.), et (iv) le régime de TVA auquel sa prestation est soumise.

b) PROFIL du PRESTATAIRE

MILA met à disposition du PRESTATAIRE sur la PLATEFORME MILA un espace dédié, appelé son « PROFIL », sur lequel il devra renseigner notamment ses caractéristiques principales (nom, profil, capacités, etc.).

Par ailleurs, le PRESTATAIRE s'engage à respecter son obligation d'information précontractuelle envers les CLIENTS en indiquant sur son PROFIL l'ensemble des informations prévues aux articles L. 221-5 et L. 221-6 du Code de la consommation.

c) Qualité et transfert de l'information fournie par le PRESTATAIRE

Le PRESTATAIRE s'engage à fournir une information sincère et complète sur la PLATEFORME MILA, notamment lors de son inscription et lors de la création et la mise à jour de son PROFIL. Il s'engage également à communiquer tous éléments d'identification supplémentaires susceptibles d'être demandés par MILA, et à mettre à jour son PROFIL et



son COMPTE pour toute modification de ses informations personnelles. Tout courriel adressé par MILA à l'adresse électronique indiquée par le PRESTATAIRE sera réputé avoir été reçu par ce dernier.

MILA ne procède à aucune vérification de la véracité des informations fournies par le PRESTATAIRE. Le PRESTATAIRE est seul responsable (i) de la mise en conformité de son statut aux lois et règlements et (ii) du régime et du taux de TVA qu'il aura indiqué à MILA. Par conséquent, MILA ne saurait être considérée responsable, vis-à-vis des tiers comme de l'administration, d'une éventuelle fausse information qui lui serait communiquée par le PRESTATAIRE au titre de son statut et/ou de son régime d'imposition.

d) Suspension – Radiation du COMPTE

Le COMPTE pourra être suspendu ou radié par MILA, sans information préalable et sans indemnité, en cas de :

- (i) Violation de l'une quelconque des obligations du PRESTATAIRE prévues par les présentes conditions générales, notamment le non-respect des obligations de paiement de la commission ou d'information sur la PRESTATION réalisée telles que prévues à l'article 9 des présentes conditions générales ;
- (ii) Authentification ou vérification impossible de l'identité du PRESTATAIRE ;
- (iii) Information fausse sur tout ou partie des données personnelles indiquées lors de l'inscription et/ou sur son COMPTE ou PROFIL ;
- (iv) Comportement incompatible avec la loi ou les bonnes mœurs à l'occasion de l'utilisation de la PLATEFORME MILA et/ou de la réalisation d'une PRESTATION.

e) Cookies

MILA se réserve le droit d'installer des cookies afin d'assurer au mieux la gestion de la PLATEFORME MILA, faciliter la navigation sur le site, établir des statistiques et procéder à des analyses de fréquentation dans un but d'amélioration du site.

Le paramétrage du logiciel de navigation du PRESTATAIRE permet de l'informer de la présence de cookies et éventuellement de la refuser.



5. Demande de SERVICES et mise en relation

La demande d'un SERVICE par un CLIENT est transmise par la PLATEFORME MILA à des PRESTATAIRES sélectionnés par un algorithme en fonction de critères objectifs, notamment leurs domaines de compétence et leur localisation géographique, afin de répondre au mieux à la demande du CLIENT. Il n'y a de ce fait aucun lien d'intérêt influençant l'identification d'un PRESTATAIRE.

Cette transmission vaut invitation pour les PRESTATAIRES concernés à présenter une offre de SERVICES s'ils le souhaitent. Le premier PRESTATAIRE qui accepte de répondre favorablement à la demande ainsi transmise se verra transmettre les coordonnées du CLIENT afin de le contacter. MILA transmet les informations correspondantes avec le consentement exprès du PRESTATAIRE et du CLIENT. Le PRESTATAIRE prend ensuite lui-même contact avec le CLIENT et lui fait une offre de SERVICES orale ou écrite. La conclusion du contrat de prestations de services intervient ensuite directement entre le PRESTATAIRE et le CLIENT sans intervention de MILA.

Le PRESTATAIRE a toute liberté quant au traitement des demandes, sous réserve de respecter les conditions indiquées par le CLIENT dans sa demande de SERVICES. Le PRESTATAIRE ne détient aucun droit sur la transmission d'une demande déterminée d'un CLIENT. MILA ne peut garantir la réussite d'une mise en relation, c'est-à-dire d'une part que l'offre du PRESTATAIRE sera acceptée par le CLIENT, et d'autre part que le contrat conclu entre le PRESTATAIRE et le CLIENT en cas d'acceptation de l'offre par le CLIENT sera bien exécuté. Le rôle de MILA s'arrêtant à la transmission aux PRESTATAIRES d'une demande de SERVICE et à la mise en relation d'un CLIENT avec un PRESTATAIRE, MILA ne peut en aucun cas être responsable de la conclusion du contrat entre le CLIENT et le PRESTATAIRE ni de sa bonne exécution.

Le PRESTATAIRE a en principe toute liberté quant au traitement des demandes et au montant de la rémunération qu'il va proposer au CLIENT. Le CLIENT est également entièrement libre d'accepter ou non une offre précise du PRESTATAIRE.

Si le CLIENT accepte l'offre du PRESTATAIRE, un contrat est conclu entre le CLIENT et le PRESTATAIRE concerné. MILA recommande vivement de fixer les principaux éléments de ce contrat par écrit (e-mail ou autres) afin de prévenir toute contestation ultérieure.

Il est rappelé que le CLIENT dispose d'un droit de rétractation de 14 jours et qu'une demande



de SERVICE peut ainsi être annulée par le CLIENT, sous réserve que le PRESTATAIRE ne soit pas encore intervenu auprès du CLIENT pour réaliser le SERVICE commandé.

Dans le cas où, après accord entre le CLIENT et le PRESTATAIRE sur la PRESTATION et la date de réalisation de celle-ci, le PRESTATAIRE se trouve finalement empêché de réaliser ladite PRESTATION, ce dernier s'engage à en informer immédiatement MILA et le CLIENT afin que le SERVICE demandé par le CLIENT puisse être proposé à un autre PRESTATAIRE.

MILA est en droit de demander aux CLIENTS et aux PRESTATAIRES des informations sur la manière dont s'est déroulée la PRESTATION. Le PRESTATAIRE et le CLIENT sont tenus de fournir des informations conformes à la vérité. Toute violation de cette obligation peut conduire à l'exclusion du PRESTATAIRE et à sa suppression de la PLATEFORME MILA.

6. Prix de la PRESTATION et facturation

a) Prix de la PRESTATION et modalités de paiement

MILA n'intervient que pour indiquer aux CLIENTS un PRIX INDICATIF. Les PRIX INDICATIFS ne sont pas contraignants et ne sont pas considérés comme des devis.

Le prix de la PRESTATION est fixé par le PRESTATAIRE, d'un commun accord avec le CLIENT, et peut diverger du PRIX INDICATIF.

Le PRESTATAIRE est expressément informé et accepte que le prix de la PRESTATION soit versé par le CLIENT selon l'un des modes de paiement suivant :

- En espèces entre les mains du PRESTATAIRE à l'issue son intervention ;
- Par CB/carte de crédit en ligne (par l'intermédiaire de la PLATEFORME MILA ou toute autre plateforme de paiement en ligne) ;
- Par virement bancaire (peer-to-peer) sur le compte bancaire du PRESTATAIRE l'identification duquel sera transmise sur la facture adressée au CLIENT.

Le choix du mode de paiement se fera d'un commun accord entre le PRESTATAIRE et le CLIENT.



b) Facturation

Le PRESTATAIRE mandate expressément MILA pour émettre, en son nom et pour son compte, une facture correspondant à la PRESTATION réalisée. Il est précisé que le PRESTATAIRE conserve l'entière responsabilité de ses obligations en matière de facturation et des conséquences au regard de la TVA.

Lorsque la PRESTATION est réalisée, et après accord entre le CLIENT et le PRESTATAIRE sur le prix et le mode de paiement, le PRESTATAIRE informe MILA, via la PLATEFORME MILA, de la réalisation de la PRESTATION ainsi que du prix et du mode de paiement choisi. Il revient également au PRESTATAIRE d'informer MILA de tout changement dans sa situation.

Dès réception de cette notification, MILA établit la facture correspondante sur la base des informations fournies par le PRESTATAIRE, et l'adresse par email au PRESTATAIRE et au CLIENT. MILA ne saura en aucun cas être tenu responsable de toute erreur ou inexactitude figurant dans la facture. Les réclamations en lien avec des factures doivent être résolues exclusivement et directement entre le CLIENT et le PRESTATAIRE.

7. Limites de l'utilisation de la PLATEFORME MILA

Toute utilisation de la PLATEFORME MILA qui aboutit à la conclusion d'un contrat entre le CLIENT et le PRESTATAIRE présuppose la capacité de contracter (capacité de faire des actes juridiques) des parties. La PLATEFORME MILA ne peut donc être utilisée que par des personnes disposant de la capacité de contracter.

A cet effet, le PRESTATAIRE déclare sous sa propre et unique responsabilité que :

- Il a la pleine capacité juridique lui permettant d'effectuer tout acte de commerce,
- Il ne fait pas l'objet d'une interdiction d'exercer une profession commerciale, ni d'aucune incompatibilité avec l'exercice d'une profession commerciale,
- S'il est une personne physique, il a 18 ans révolus ou est mineur émancipé ayant été autorisé par le juge des tutelles au moment de l'émancipation ou par le président du tribunal de grande instance après l'émancipation d'être commerçant, et
- S'il est une personne morale, il est valablement représenté par un organe dûment



autorisé à conclure un contrat de prestations de services.

Il est précisé que MILA n'est pas en mesure de vérifier la capacité à contracter du PRESTATAIRE et qu'elle décline toute responsabilité ou garantie en cas d'absence de capacité de contracter.

La PLATEFORME MILA ne peut être utilisée pour des buts portant atteinte aux conditions générales d'utilisation ou d'une autre manière contraires à la loi ou aux bonnes mœurs. Le PRESTATAIRE de la PLATEFORME MILA s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de tiers.

Le PRESTATAIRE reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser la PLATEFORME MILA ; il reconnaît également avoir vérifié que la configuration informatique utilisée ne contient aucun virus et qu'elle est en état de fonctionnement.

8. Avis en ligne

MILA met à disposition un outil permettant aux CLIENTS et aux PRESTATAIRES de donner leur avis sur la manière dont s'est déroulée la PRESTATION.

Le PRESTATAIRE déclare ainsi accepter la possibilité qu'un avis soit émis sur sa PRESTATION et qu'il soit accessible au public.

En cas de désaccord avec un avis, le PRESTATAIRE peut enclencher une procédure dite « d'opposition ». Ce système de transmission d'informations et d'avis est soumis à des « fair-use-policies » distinctes.

MILA met à disposition du PRESTATAIRE une fonctionnalité gratuite accessible à partir de la PLATEFORME MILA, lui permettant de signaler un doute sur l'authenticité d'un avis dont il fait l'objet.

Les avis des CLIENTS ne constituent en aucun cas une information objective que MILA a vérifiée et qui engage MILA.



9. Commissions et frais

MILA perçoit de la part du PRESTATAIRE une commission pour la réussite d'une affaire transmise. Les détails sont définis dans [l'annexe 1 « Prix »](#). Cette annexe fait partie intégrante des conditions générales d'utilisation du PRESTATAIRE. MILA se réserve le droit d'adapter les commissions et frais à tout moment dans les conditions de modification des présentes conditions générales telles que prévues à l'article 15, ce que les PRESTATAIRES acceptent expressément en adhérant aux présentes conditions d'utilisation.

Toute défaillance de PRESTATION dans le cadre du rapport entre le PRESTATAIRE et le CLIENT peut conduire à des réductions voire annulations tarifaires, sans que cela ne puisse avoir un quelconque impact sur le montant de la commission due par le PRESTATAIRE à MILA.

A la fin de chaque PRESTATION réalisée, le PRESTATAIRE transmet à MILA un retour sur ladite PRESTATION, en l'informant notamment de la nature du ou des SERVICES fournis au CLIENT, du prix de la PRESTATION fixé d'un commun accord avec le CLIENT, et du moyen de paiement utilisé par le CLIENT pour régler la PRESTATION au PRESTATAIRE. La transmission de cette information à MILA déclenche l'obligation du PRESTATAIRE de verser à MILA la commission due au titre de la PRESTATION réalisée.

Le non-respect de cette obligation d'information par le PRESTATAIRE autorise MILA à exclure le PRESTATAIRE de la PLATEFORME MILA.

Par ailleurs, le non-respect de son obligation de paiement de la commission par le PRESTATAIRE suivant la deuxième demande de MILA en ce sens autorise MILA à suspendre le COMPTE du PRESTATAIRE tant que ce dernier n'aura pas satisfait à son obligation de paiement.

Le PRESTATAIRE est informé et accepte expressément que la facture correspondante à la commission due lui sera transmise électroniquement.

10. Indépendance

Tous les PRESTATAIRES inscrits sur la PLATEFORME MILA doivent avoir dûment enregistré leur activité indépendante auprès des autorités compétentes et cela sous quelque forme que



ce soit (société, EURL, micro-entrepreneur, etc...).

MILA et les PRESTATAIRES sont indépendants les uns des autres.

Le PRESTATAIRE exécute sa PRESTATION en toute indépendance, sans être subordonné de quelque manière que ce soit à MILA.

Le PRESTATAIRE ne pourra jamais, après la fermeture de son COMPTE, que celle-ci intervienne à l'initiative de MILA dans les conditions précisées à l'article 4.d) des présentes conditions générales d'utilisation ou à l'initiative du PRESTATAIRE, se présenter comme lié, de quelque manière que ce soit, à l'activité de MILA ou à celle d'un PARTENAIRE DE MILA.

En acceptant les présentes conditions générales d'utilisation, le PRESTATAIRE reconnaît qu'il n'est en aucun cas salarié de MILA. A ce titre, dans le cadre de l'exécution des PRESTATIONS, le PRESTATAIRE ne sera soumis à aucun droit de supervision, de direction ou de contrôle par MILA ou par un PARTENAIRE DE MILA.

Le PRESTATAIRE est seul responsable de la réalisation des PRESTATIONS. A cet égard, il s'engage à les réaliser personnellement, avec soin et diligences, ainsi qu'en intégralité.

Le PRESTATAIRE s'engage, tant dans le cadre de sa mise en relation avec un CLIENT, que dans le cadre de la réalisation des PRESTATIONS, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits des tiers ou à l'ordre public. Il s'engage en particulier à respecter les dispositions applicables aux contrats conclus avec un consommateur.

11. Information du PRESTATAIRE

a) Obligations fiscales et sociales du PRESTATAIRE

MILA attire l'attention du PRESTATAIRE sur ses obligations, mais décline toute responsabilité ou garantie eu égard au respect de ses obligations par le PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE est responsable de manière exclusive du décompte correct en matière fiscale et sociale des revenus qu'il perçoit en ayant recours à la PLATEFORME MILA ainsi que du paiement des cotisations sociales, charges et impôts correspondant. Si de telles cotisations sociales, charges et impôts sont réclamés à MILA, pour quelque raison que ce



soit, le PRESTATAIRE est tenu de l'indemniser.

A cet effet, MILA informe le PRESTATAIRE qu'il doit prendre connaissance de, et respecter, la réglementation en matière fiscale et sociale applicable aux recettes et aux revenus tirés des transactions réalisées par l'intermédiaire de MILA (obligations qui leur incombent et sanctions encourues en cas de non-respect). Les informations relatives à cette réglementation sont fournies dans les FAQ disponibles sur la PLATEFORME MILA.

Cette information à l'égard du PRESTATAIRE sera à nouveau communiquée par MILA à l'occasion de chaque PRESTATION réalisée par le PRESTATAIRE.

b) Information récapitulative des revenus perçus

Conformément à l'article 242 bis, II du Code générale des impôts, MILA adressera à chaque PRESTATAIRE avant le 31 janvier de chaque année, un document récapitulant le montant brut des transactions dont elle a connaissance et que le PRESTATAIRE a perçu, par son intermédiaire, au cours de l'année précédente.

12. Informatique et libertés

Le PRESTATAIRE consent au traitement des données personnelles le concernant pour les finalités précisées ci-dessous.

La fourniture de données à caractère personnel par le PRESTATAIRE est rendue nécessaire pour le fonctionnement de la PLATEFORME MILA qui a pour rôle de mettre en relation le PRESTATAIRE avec des CLIENTS aux fins de conclusion d'un contrat de prestation de services entre eux.

MILA peut utiliser les informations personnelles du PRESTATAIRE collectées auprès de ce dernier pour contacter le PRESTATAIRE, et informer le CLIENT de l'identité du PRESTATAIRE sélectionné.

MILA peut partager des informations sociodémographiques générales non nominatives avec des partenaires sélectionnés pour leur permettre de cibler leurs annonces (par catégories d'âge, de sexe, etc.). MILA ne leur transmet pas d'informations qui leur permettraient d'identifier le PRESTATAIRE.



En application des dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, MILA s'engage à n'utiliser les données à caractère personnel du PRESTATAIRE que pour les strictes finalités précisées ci-avant.

En application de la réglementation relative aux données personnelles, le PRESTATAIRE dispose des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition au traitement et au profilage, de définir des directives relatives au sort de ses données après sa mort, à l'effacement, à l'oubli, à la limitation du traitement et à la portabilité des données personnelles le concernant. Ces droits peuvent être exercés en utilisant le formulaire de contact disponible sur la PLATEFORME MILA. Le PRESTATAIRE dispose également d'un droit de retirer son consentement au traitement des données personnelles le concernant à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Le PRESTATAIRE a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL en raison du traitement par MILA des données personnelles le concernant.

MILA s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé. MILA s'engage à conserver les données personnelles pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées.

MILA pourra être obligée de divulguer toute information concernant le PRESTATAIRE afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, ou pour répondre à toute demande judiciaire ou administrative.

MILA se conforme à la réglementation en vigueur applicable en matière de protection des données, notamment en ce qui concerne les déclarations de collecte et de traitement des données personnelles auprès de la CNIL.

Le traitement automatisé de données personnelles mis en œuvre sur la PLATEFORME MILA est établi en conformité avec les exigences de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.



Il a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Le PRESTATAIRE reconnaît que les données afférentes à la PLATEFORME MILA et/ou à son COMPTE sont susceptibles d'être transférées, pour les besoins de l'hébergement ou la sécurité, en France ou à l'étranger, y compris dans un Etat non membre de l'Union Européenne, et notamment en Suisse où le siège social de MILA est situé.

13. Engagement de confidentialité et de non-sollicitation du PRESTATAIRE

Le PRESTATAIRE s'engage à garder strictement confidentielles, à ne pas communiquer, ni utiliser pour son propre compte ou pour le compte de tiers toutes données à caractère personnel concernant un CLIENT dont il aura eu connaissance dans le cadre de la mise en relation avec le CLIENT par l'intermédiaire de la PLATEFORME MILA et de l'exécution de ses PRESTATIONS. Le PRESTATAIRE s'engage à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité de ces données.

Les PRESTATAIRES s'interdisent de réutiliser ces données à caractère personnel sous quelque forme que ce soit et de les détourner de leur finalité, à savoir la réalisation des PRESTATIONS. Les PRESTATAIRES s'interdisent notamment d'utiliser ces données à des fins de prospection ou de sollicitation commerciale, pendant la durée de leur inscription et au-delà, pendant une durée d'un (1) an.

14. Responsabilité de MILA

MILA reconnaît que sa responsabilité ne peut être ni exclue ni limitée en cas de dommage qui serait généré par une négligence, une fausse déclaration, une fraude ou en cas de dol de la part de MILA. Néanmoins, hors de ces cas, toute action indemnitaire à l'encontre de MILA est limitée dans les termes du présent article.

En tant qu'exploitante d'une plateforme, MILA n'engage pas sa responsabilité au niveau de la conclusion, du contenu et de la mise en œuvre des contrats entre les PRESTATAIRES et les CLIENTS et décline toute responsabilité et garantie pour la qualité des contenus des PROFILS des PRESTATAIRES.

La PLATEFORME MILA offre la possibilité de mettre en relation des PRESTATAIRES et des



CLIENTS afin que ces derniers concluent par la suite des contrats de prestations de services, mais ne le garantit pas.

MILA n'est elle-même ni PRESTATAIRE, ni CLIENTE des SERVICES et ne participe pas non plus aux contrats conclus séparément entre les PRESTATAIRES et les CLIENTS, ni en tant que partie contractante, ni en tant que suppléant de l'une des parties contractantes.

MILA n'a pas de lien contractuel avec les PRESTATAIRES et les CLIENTS. MILA n'agit pas non plus en tant que représentant des PARTENAIREs.

MILA se limite à mettre à disposition un site internet servant de plateforme et à l'entretenir dans le cadre des conditions générales d'utilisation. Une disponibilité constante et exempte de dysfonctionnement de la PLATEFORME MILA ne peut être garantie. A cet égard, MILA est tenue d'une obligation de moyens s'agissant de l'accessibilité à la PLATEFORME MILA.

MILA se réserve le droit de modifier ou de suspendre l'accès à la PLATEFORME MILA à tout moment et sans préavis, notamment pour des raisons techniques ou organisationnelles, ce que les PRESTATAIRES acceptent expressément en adhérant aux présentes conditions d'utilisation. En conséquence, la responsabilité de MILA ne pourra être ni recherchée, ni retenue en cas d'indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie de l'accès à la PLATEFORME MILA.

Dans l'hypothèse où la PLATEFORME MILA contiendrait des liens vers d'autres sites, il est précisé que MILA n'exerce aucun contrôle sur le contenu de ces sites, leur légalité, leur véracité, leur pertinence ou leur accès, et ne saurait donc assumer aucune responsabilité à cet égard.

Exclusion de réparation de certains dommages : la réparation des préjudices suivants au titre de toute responsabilité contractuelle de MILA est exclue, quand bien même sa responsabilité serait engagée et que le préjudice serait prévisible :

- Pertes de profits, pertes de vente ou de revenus,
- Pertes ou corruption de données, d'informations, de programmes,
- Pertes d'affaires ou d'opportunité professionnelles,
- Pertes sur les gains, épargne ou réductions potentielles,
- Toute perte de savoir-faire,
- Tout coût, perte indirecte ou préjudices en conséquence.



Événements indépendants de notre volonté : aucune partie n'est responsable à l'égard de l'autre d'un retard ou d'une absence d'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat si ledit retard ou ladite absence est indépendant de sa volonté dont, de manière non exhaustive, les événements suivants : catastrophe naturelle, disposition gouvernementale, guerre, incendie, inondation, explosion ou mouvements populaires. Pour éviter tout doute, rien n'autorise le PRESTATAIRE à ne pas s'acquitter de ses obligations de règlement aux termes des présentes conditions générales d'utilisation.

15. Convention de preuve

L'ensemble des courriers électroniques échangés entre MILA et le CLIENT a valeur de preuve et lui sera donc opposable.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de MILA, seront considérés comme valant preuve des communications, échanges, et enregistrement de demandes de SERVICES.

16. Propriété intellectuelle

MILA est une marque déposée et la propriété exclusive de MILA.

Le contenu de la PLATEFORME MILA, et notamment les textes, marques, photographies, vidéos, logiciels et programme, musiques, charte graphique, logos et bases de données mis en ligne par MILA sont sa propriété exclusive.

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle, d'un droit de propriété industrielle ou intellectuelle de MILA, sans l'autorisation expresse de cette dernière, constituera une contrefaçon.

17. Modifications des conditions générales d'utilisation

MILA se réserve le droit de modifier, sans limite ou restriction, et à sa seule discrétion, les présentes conditions générales d'utilisation, en tout ou partie, en ce compris les annexes. Les



changements seront effectifs à l'expiration d'un délai de quatorze (14) jours suivant la mise en ligne sur la PLATEFORME MILA des nouvelles conditions générales d'utilisation du PRESTATAIRE ; l'utilisation du COMPTE postérieurement à ce délai sera considérée comme valant acceptation pure et simple du PRESTATAIRE.

Les conditions générales d'utilisation accessibles en ligne prévaudront sur toute version imprimée.

MILA recommande donc au PRESTATAIRE de prendre régulièrement connaissance des conditions générales d'utilisation du PRESTATAIRE, afin de connaître leur version actualisée.

18. Droit applicable – Jurisdiction compétente

Tout litige éventuel en lien avec l'utilisation de la PLATEFORME MILA relève de la compétence des tribunaux de Paris et est soumis au droit français.

18. Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales sont entrées en vigueur le 17 juillet 2017.